

Envoyé en préfecture le 16/05/2024

Reçu en préfecture le 16/05/2024

Publié le

ID: 085-218501914-20240516-2024_A_046_VTE-AR

Direction Sports et Jeunesse Service Piscines Patinoire

Hôtel de Ville et d'Agglomération Place du Théâtre – BP 829 85021 La Roche-sur-Yon Cedex Tél.: 02 51 47 47 47

Arrêté n° 2024-A-046

portant cession d'un lot de 330 serrures de casiers de la marque OJMAR à la Ville de LIMOGES

Le Président,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la délibération n° 17 prise en application de l'article L 5211-10 du CGCT par le

Conseil Communautaire du 2 mai 2023 donnant délégation au Président de La Roche-sur-Yon Agglomération pour décider de la réforme et de la cession à titre gratuit

ou à titre onéreux des biens meubles dont la valeur n'excède pas 5000 € HT,

Considérant la proposition de reprise faite par la Ville de LIMOGES le 17/04/2024

Arrête

Article 1: Il est procédé à la cession de 330 serrures de casiers de la marque OJMAR au profit de

la Ville de LIMOGES, sise Hôtel de Ville – 1 square Jacques Chirac – BP 3120 – 87031

LIMOGES Cédex 1.

Article 2: Le prix d'achat par la Ville de LIMOGES, est le suivant : 1 000.00 € TTC.

Tous les frais incombant à cette cession seront supportés intégralement par

l'acquéreur.

Cette vente n'est pas soumise à la TVA.

Article 3: Madame la Directrice Générale des Services mutualisée de la Ville et de

l'Agglomération est chargée de l'application du présent arrêté.

Fait à La Roche-sur-Yon, Le Président, Luc BOUARD

Signé numériquement le 16/05/2024 par BOUARD Luc Président



Le Président

⁻ certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;

⁻ informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de son affichage. Le Tribunal Administratif précité peut également être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr.